

Communiqué de presse

Le 21 juillet 2023, à Toulouse

L'État, les Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en région Occitanie

Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes, accompagnés par les Missions Locales, sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de Travail Temporaire.

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Occitanie, l'État, l'association régionale des Missions Locales (ARML) Occitanie, AKTO, Prism'emploi Occitanie, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 20 juillet 2023 un accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes accompagnés par les Missions Locales dans la région.

Cet accord constitue la déclinaison en région Occitanie de l'accord national de coopération signé le 25 novembre 2021 entre L'État (DGEFP), l'UNML (Union Nationale des Missions Locales), Prism'emploi, AKTO, FPETT et le FASTT.

La démarche « Missions Jeunes », initiée en 2014 puis reconduite en 2018 et en 2021, s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi temporaire aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure

Dans une logique de complémentarité, les partenaires s'engagent à articuler les différents dispositifs : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) et Mission Jeunes.

Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;

- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'engagement jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi porté par le Gouvernement.

Chiffres clés de l'intérim en Occitanie

- 1 007 agences d'emploi sur le territoire à fin décembre 2022
- 56 707 salariés intérimaires en ETP à fin décembre 2022
- L'évolution de l'emploi intérimaire en Occitanie est de + 1,5% en avril 2023 par rapport à avril 2022

Chiffres clés des Missions Locales Occitanie en 2022

- 26 missions locales en Occitanie
- 600 points d'accueil des jeunes
- 112 571 jeunes accompagnés
- 40 447 jeunes reçus pour la première fois en 2022
- 1600 professionnels travaillent au sein des Missions Locales de la région



Contacts presse :

Préfecture de la région Occitanie - service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Françoise BEDOS - AKTO - francoise.bedos@akto.fr

Dylan JULLIAN - dylan.jullian@omnicomprgroup.com - 06.18.89.56.73

Pierre LOSTANLEN - pierre.lostanlen@omnicomprgroup.com - 06.77.79.18.89

Justine ICARD - FPETT - justine.icard@outlook.fr - 06.22.47.43.49

Aurore BERTELEAU - FASTT - aurore.berteleua@fastt.org - 07.60.36.25.61

Hassania HAJJAJ - ARML Occitanie - hassania.hajjaj@armloccitanie.org 06.31.05.48.47

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences qui accompagne 27 branches professionnelles, 180 000 entreprises adhérentes qui représentent 8 millions de salariés. En 2021, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 665 000 salariés dont 94 000 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les 5 DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2I. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Mayotte depuis le 1er janvier 2021. www.akto.fr

À propos de l'Association Régionale des Missions Locales Occitanie

Au niveau régional, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) d'Occitanie anime et représente les 26 Missions Locales, qui sont des structures associatives, présidées par des élus locaux et réparties sur l'ensemble de la région avec 600 points d'accueil et 1600 professionnels.

Les Missions Locales, qui font partie du Service Public pour l'Emploi, accueillent, informent, orientent et accompagnent des jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui ne sont plus scolarisés, dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Les Missions Locales ont une attention particulière pour toucher et s'adapter à tous les jeunes, y compris les plus en difficulté, en développant des démarches d'aller-vers et d'accompagnements personnalisés et renforcés.

L'ARML développe une offre de services à destination de l'ensemble des personnels des Missions Locales autour des 16 thématiques qu'elles couvrent : comme l'emploi, l'alternance, la formation, l'orientation, l'engagement, la santé, la mobilité, le logement. L'ARML a également pour vocation de permettre les échanges entre les différentes Missions Locales, d'appuyer des partenariats régionaux, de faciliter et d'harmoniser la mise en œuvre des politiques publiques au sein du réseau.

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org